



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

24 juin 2022



Lettre d'information France 2030 en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand

Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime

Les zones urbaines sont des espaces clefs pour répondre aux grands enjeux contemporains de la transition écologique, qu'il s'agisse de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation au changement climatique ou encore du développement des circuits courts. L'aménagement de la ville est ainsi un sujet complexe qui englobe un certain nombre de problématiques liées et imbriquées, dont certaines sont prégnantes dans le département :

- Comment construire tout en limitant l'artificialisation des sols et en préservant le cadre de vie ?
- Comment garantir un accès équitable des citoyens à la ville, aux logements, aux services ?
- Comment limiter la vacance des logements, des commerces, et redynamiser les territoires en déprise ?
- Enfin, comment favoriser l'adaptation de nos villes au changement climatique, aux risques qui évoluent, et comment limiter leur impact environnemental ?

En complément des textes législatifs comme la loi climat et résilience qui viennent encadrer le développement des villes et fixer des normes sur le bâti, l'État a mis en place un certain nombre de dispositifs qui permettent d'accompagner les projets vertueux et valoriser de nouvelles solutions en réponse aux défis de la ville et des territoires de demain autour de 4 thématiques : sobriété, résilience, inclusion et production. Dans le cadre de France Relance, le fonds friche a par exemple permis de reconstruire la ville sur la ville en finançant des projets d'aménagement exemplaires, mais au bilan déficitaire. Les programmes de l'ANCT sont également venus en appui des collectivités pour repenser le fonctionnement des villes, au travers des deux programmes action cœur de ville (ACV) et petite ville de demain (PVD).

Des dispositifs sont actuellement ouverts dans le cadre du plan France 2030, notamment pour développer la sobriété des bâtiments et accompagner le développement de filières de construction vertueuses sur le plan écologique. Portant aussi bien sur la consommation énergétique des bâtiments ou l'incorporation de matériaux biosourcés que sur le développement de territoires intelligents et durables, ces mesures vous sont présentées dans la suite de cette lettre d'information.

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES

Appel à projets : « Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et le traitement de l'air du bâtiment »

Appel à projet : « Mixité pour la construction bas carbone »

Appel à projet : « Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres produits biosourcés »

Appel à projets : « Territoires intelligents et durables »

Focus sur ...

Inclusion numérique

1. Appel à projets : « Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et le traitement de l'air du bâtiment »

Opéré par la Caisse des dépôts et consignations, l'appel à projets « Métaux critiques » a pour objectif de soutenir les innovations permettant de réduire les consommations énergétiques du bâtiment, et d'accélérer sa décarbonation en matière de chauffage, de rafraîchissement, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air. Il s'agit également d'améliorer les systèmes de génie climatique en matière d'efficacité énergétique, de réparabilité, d'évolutivité et de recyclabilité. Cet appel à projets est destiné aux entreprises seules ou en collaboration, notamment avec des laboratoires de recherches.

Date limite de dépôt : 15 septembre 2022

Plus d'infos : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211213/sepac2021-204>

2. Appel à projets : « Mixité pour la construction bas carbone »

Opéré par l'ADEME, l'appel à projets : « Mixité pour la construction bas carbone » cherche à promouvoir l'association, pour le gros œuvre et le second œuvre, des matériaux biosourcés, géosourcés et de l'ensemble de l'offre de matériaux de construction pour les bâtiments de demain, dont les émissions de gaz à effet de serre, tout au long de leur cycle de vie, sont cohérentes avec les objectifs que la France s'est fixée d'ici 2030 dans le cadre de sa stratégie nationale bas carbone (SNBC) et d'ici 2050 dans le cadre de la stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC).

Cet appel à projets est destiné aux entreprises seules ou en collaboration, notamment avec des laboratoires de recherches.

Date limite de dépôt : 15 septembre 2022

Plus d'infos : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211126/mixite2021-203>

3. Appel à projets : « Industrialisation de produits et systèmes bois et autres biosourcés »

Également opéré par l'ADEME, l'appel à projets « Industrialisation de produits et systèmes bois et autres biosourcés » a pour ambition de soutenir la construction de bâtiments avec des produits bois issus de la forêt française pour les besoins du gros œuvre et du second œuvre. Ce dernier s'adresse principalement à l'ensemble des entreprises de la filière bois, et dans une moindre mesure, des autres filières biosourcées. Doté de 50 millions d'euros, cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « Solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants » du programme d'investissements d'avenir 4 et du Plan France Relance, présentée par le Premier ministre le 17 mai 2021. Cet appel à projets concerne les entreprises de première et/ou seconde transformation du bois, de préfabrication ou d'assemblage.

Date limite de dépôt : 14 octobre 2022

Plus d'infos : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210716/scb2021-152>

4. Appel à projets : « Territoires intelligents et durables »

Opéré par la Caisse des dépôts et consignation, l'appel à projets « Territoires intelligents et durables » a pour ambition de développer des « territoires intelligents et durables » et de contribuer à la structuration de modèles économiques, de modèles de gouvernance et d'outils d'évaluation répondant au concept de « territoire intelligent » ; l'émergence de solutions reposant sur l'exploitation de données, souveraines et adaptées aux spécificités des services publics territoriaux ; la structuration d'un écosystème national d'acteurs, basé sur des expériences de « territoires intelligents et durables », favorisant le partage de retours d'expériences, la mise en place de méthodes et la diffusion de bonnes pratiques dans une optique de répliquabilité. Cet appel à projets est destiné aux collectivités.

Date limite de dépôt : 07 septembre 2022

Plus d'infos : <https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/>



Inclusion numérique

Dans le cadre du plan France Relance, le gouvernement mobilise des crédits exceptionnels pour rendre possible l'accès au numérique pour le plus grand nombre et sur l'ensemble du territoire. En particulier, l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) met en place deux dispositifs qui permettent aux collectivités d'outiller leurs médiateurs et conseillers numériques. Deux types d'actions sont éligibles à un financement dans ce cadre, avec un taux de subvention qui pourra atteindre 80 %, plafonné à 40 000 € par projet :

- Le matériel informatique reconditionné : l'acquisition de matériel, ordinateurs, tablettes, smartphones, destiné aux structures qui accueillent des médiateurs numériques, notamment les maisons France Services, est éligible à cette aide. Le dispositif favorise les circuits courts et s'inscrit dans une logique d'insertion sur l'ensemble du territoire. Aussi, les matériels doivent respecter un certain nombre de critères pour être éligibles (taux de réemploi, filière de recyclage, test de qualité). L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a réalisé une cartographie des prestataires les plus à même de remplir les conditions requises. Plus d'informations sur le matériel informatique éligible : <https://materiel.societenumerique.gouv.fr>
- Les mobiliers d'inclusion numérique : afin que les conseillers numériques puissent mener à bien leur mission en dehors des lieux traditionnels (maison France Services par exemple), et aller vers les publics les plus éloignés de l'offre existante, des mobiliers modulaires sont financés dans le cadre de ce dispositif. Ils seront fabriqués par des acteurs locaux sur la base des maquettes et plans proposés par l'ANCT. Découvrez le mobilier : <https://design-ouvert.societenumerique.gouv.fr>

Pour qui ?

Le dispositif est destiné aux collectivités territoriales qui justifient d'une activité d'inclusion numériques (agents de la collectivité en situation d'accompagnement des usagers dans l'appropriation des outils numériques), ainsi qu'aux maisons France Service. Les autres critères d'éligibilité sont les suivants :

	Collectivité ou groupement	France Service
Financement de matériel informatique reconditionné	Oui si communes de moins de 3500 habitants ou QPV	Oui
Financement de mobilier d'inclusion numérique	Oui	Non

Quand et comment ?

Les structures qui souhaiteraient en bénéficier sont invités à déposer leur candidature avant le 15 octobre 2022, délai de rigueur, en écrivant à l'adresse : pref-francerelance@seine-maritime.gouv.fr
Les éléments attendus au titre de la demande de subvention sont les suivantes :

- statut juridique de la structure
- adresse de la structure
- volume de matériel informatique et/ou de mobilier d'inclusion numérique demandé
- motivation et projet : en cas de sursaturation de l'enveloppe, l'analyse du projet d'ensemble permettra de discriminer les différentes demandes.

Pour en savoir plus :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/materiel-informatique-reconditionne-590>
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/mobilier-dinclusion-numerique-591>

Contact

pref-francerelance@seine-maritime.gouv.fr